
PROMOTION

Concours Électriciens

Promotion commerciale d'hiver 2024

Règlements

Durée

Du 3 septembre au 29 novembre, 2024

Admissibilité

Tous les participants et toutes les participantes doivent être des résidents légaux du Canada et avoir 18 ans ou plus.

Tous les participants doivent être des électriciens ou tout travailleur de la construction apparenté (entrepreneurs et contremaîtres en électricité, constructeurs et mécaniciens d'ascenseurs, aide de soutien des métiers et manœuvres en électricité) encore en emploi dans ce domaine.

Exclu(e)s sont les employé(e)s d'ABB, les employé(e)s des distributeurs d'ABB, les employé(e)s des fournisseurs d'ABB.

Sont également exclus les Fonctionnaires Gouvernementaux, aux fins de ce Règlement, « Fonctionnaires Gouvernementaux » est défini comme étant tous les fonctionnaires élus ou nommés, les candidats à toute charge publique, les consultants occupant un poste gouvernemental, les employés de sociétés détenues ou contrôlées par l'État, les dirigeants ou administrateurs de partis politiques, ou toute personne agissant au nom d'un gouvernement ou d'une organisation internationale, gouvernementale ou publique (telle que les Nations Unies ou la Banque Mondiale). Tous les individus employés par, ou dirigeant une

entité gouvernementale sont considérés comme des Fonctionnaires Gouvernementaux, sans égard au rang ou au poste. L'expression Fonctionnaires Gouvernementaux comprend également les postes gouvernementaux honoraires, les conseillers d'un gouvernement, les universitaires et les employés, administrateurs et dirigeants d'universités et institutions de santé régies par le gouvernement, et des municipalités, des régies de santé, des hôpitaux, des commissions scolaires, des écoles et des collèges.

ABB peut exiger une preuve d'identité ou d'admissibilité d'un(e) participant(e) pour qu'il (elle) puisse participer au concours. Le défaut de produire une telle preuve pourrait empêcher la participation.

Tout renseignement fourni à ABB doit être vrai, exact et complet. ABB se réserve le droit d'exclure tout(e) participant(e) qui fournit des renseignements faux, inexacts ou incomplets.

Modalités de participation

Pour participer, une personne doit entrer le concours en complétant le formulaire de participation sur la plateforme en ligne de la promotion. Le participant doit répondre aux questions obligatoires.

L'admissibilité sera validée par la base de données de réponse au concours, ainsi qu'à l'aide des listes d'employé(e)s d'ABB, de distributeurs et de fournisseurs.

Tous les participants éligibles ayant complété le formulaire d'enregistrement du concours entre le **3 septembre** 9:00 AM et le **29 novembre** 16:00 PM, 2024 (heure de l'est) seront inscrits au tirage pour gagner l'un des 680 prix.

Prix

Un total de 680 prix incluant : 40 manteaux d'hiver (valeur de 315\$), 40 vestes chauffantes (valeur de 240\$), 200 chandails molletonnés chauffants à capuchon et fermeture éclair (valeur de 160\$), 200 chandails robustes molletonnés à capuchon et fermeture éclair (valeur de 90\$), 200 paquets de 5 t-shirts 100% coton (valeur de 75\$). Tous les prix sont à l'effigie des marques Iberville, Nutek, Microelectric ou Marrette.

Dans l'éventualité où ces prix ne seraient pas disponibles, ABB se réserve le droit de substituer un prix par un autre.

Tirage

Un prix à effigie de l'une des marques à chacun des 680 gagnants qui seront déterminés lors d'un tirage au sort qui aura lieu le **9 décembre**, 2024 à 11h00 AM (heure de l'est) au ABB Électrification Canada Inc., 700 Avenue Thomas, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J2X 2M9.

Remise des prix

Les gagnants seront contactés via courriel, à l'adresse fournie lors de l'enregistrement au concours. Seront inclus dans le courriel de réclamation du prix, les instructions de réclamation du prix. L'adresse courriel fournie pour l'enregistrement au concours doit être la même que celle utilisée pour la réclamation du prix. Nous demanderons le consentement aux gagnants avant de les contacter, lors de l'enregistrement au concours.

Les gagnants sont responsables de suivre les instructions de réclamation du prix incluses dans le courriel de réclamation du prix, ils sont également responsables de choisir leur taille, article (lorsque applicable) et effigie de la marque, ainsi que d'indiquer leurs coordonnées de livraison.

Les gagnants ont jusqu'au **31 janvier 2025** pour réclamer leur prix. Après cette période, ABB se réserve le droit de désigner de nouveaux gagnants ou d'annuler les prix non réclamés.

Les prix seront envoyés par Poste Canada, Fedex ou un autre service de courrier à chaque gagnant. Les prix seront seulement envoyés au Canada.

ABB ne sera pas tenu responsable des erreurs d'information, des erreurs d'expédition, des erreurs de prix, ni des colis perdus ou volés. Les prix ne peuvent pas être échangés une fois réclamés.

Les gagnants accordent à ABB tous les droits nécessaires pour utiliser leur image et leur nom sur les canaux internes, les canaux externes, les supports marketing et promotionnels (en ligne et imprimés), ainsi que sur les canaux de tiers.